



DEMANDEUR:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEGLISE
Madame BAAR Aline
Employée d'administration
Rue du Chaudfour, 2
6860 LEGLISE

Liège, le 18 septembre 2018

RAPPORT D'ANALYSE: E/18 3390

Laboratoire provincial
Ernest Malvoz

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32.42797966
Fax : +32.42795906
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

DEMANDE:

Objet: analyse de deux échantillons d'eau de distribution.

Date: 13/09/2018.

Référence: D13/09/2018.

PRELEVEMENT(S):

2 échantillons prélevés par nos soins sous accréditation le 13/09/2018.

Identification: tableau I.

Réception au laboratoire: 13/09/2018.

ESSAI(S):

Dossier traité: du 13/09/2018 au 18/09/2018.

Résultats: tableau II.

Département Qualité

Responsable technique

KIRSCH S.

ISERENTANT S

ENTRE LE

20 SEP. 2018

RAPPORT D'ANALYSE: E/18 3390**TABLEAU I: Identification des échantillons prélevés le 13/09/2018.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	ZLEGLISE1 Ebly Chêne Rue d'Avinière, 21 Compteur	Commune de Léglise	Compteur	eau de distribution limpide, incolore
02-0	ZLEGLISE1 Ebly Chêne Rue d'Avinière, 21 Cuisine	Commune de Léglise	Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

TABLEAU II: Résultats.01-0: ZLEGLISE1 Ebly Chêne Rue d'Avinière, 21 - Compteur

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Plomb total (#)	< 4	µg/l	10	-----	Méthode dérivée de ISO 15586

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

02-0: ZLEGLISE1 Ebly Chêne Rue d'Avinière, 21 - Cuisine

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Plomb total (#)	5	µg/l	10	-----	Méthode dérivée de ISO 15586

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

(*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau - Annexe réglementaire 31 et selon l'Arrêté Ministériel accordant dérogation aux dispositions relatives à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée dans certaines parties de votre commune.
Les prélèvements pour les métaux ont été réalisés selon la méthode FST.

(**) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

(#) : Essai accrédité

RAPPORT D'ANALYSE: E/18 3390

REMARQUES:

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation sauf lorsque le laboratoire est tenu par la loi ou autorisé par des dispositions contractuelles à divulguer des résultats.

Les incertitudes de mesures pour les méthodes quantitatives (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport de prélèvement le cas échéant sont disponibles sur simple demande. Les incertitudes de mesures non disponibles pour les méthodes qualitatives de microbiologie ont été estimées par l'analyse des facteurs de risques.

Le processus de traitement des réclamations est le suivant : en cas de réclamation, nous vous serions grés de bien vouloir adresser un mail à laboratoire@provincedeliege.be en stipulant le numéro du rapport concerné. Le laboratoire vous informera du traitement de celle-ci.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique
- 1 mois après la réalisation des essais pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport.